



Succession après décès du père

Par **na2015**, le **15/02/2015 à 12:01**

Bonjour, rnNous avons perdu notre père en septembre 2011; Nous savons qu'il possédait un compte joint, un compte propre, des titres et des actions en banque...en janvier 2014, j'ai appris que la banque n'avait pas été informée de son décès...et donc que ma mère continue de ponctionner dans le compte joint en extrayant la quasi totalité vers une autre banque.. rnComment dois-je procéder pour rétablir la situation et faire bouger la banque pour la clôture des comptes et titres?? rnMerci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **15/02/2015 à 12:37**

Bonjour, la succession a t elle faite ?cordialement

Par **na2015**, le **15/02/2015 à 12:39**

non, rien n'a été fait....

Par **cocotte1003**, le **15/02/2015 à 12:47**

Bonjour, si personne n'a prévenu la banque, les organismes comme sécu, retraite..... ils ne peuvent pas le savoir. Il faut rapidement prendre contact avec un notaire, cordialement

Par **na2015**, le **15/02/2015** à **12:57**

les organismes tels que la sécu et retraite ont été prévenus mais pas la banque

Par **na2015**, le **15/02/2015** à **13:28**

C'est très confus et lorsque je pose des questions à ma mère, elle me raconte qu'elle gère et que mon petit frère (qui par ailleurs profite de la situation..) s'occupe de tout..
Je ne sais pas du tout par où commencer et quels sont mes droits pour pouvoir interagir face à cette situation de manière à éviter de la heurter (car elle est hypertendue...)
Merci pour votre aide
Bien cordialement